DLP-9-6-831639-1



AVERTISSEMENTS AGRICOLES

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean ● BP 19 ● 31130 BALMA
Tél. (61) 24.06.51

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel : 80 F
Sous-régisseur Recettes D.D.A. Hte-Gne
CCP : 8612-11 R Toulouse

BULLETIN N° 9 DU 31 MAI 1983

BLE D'HIVER

A l'exception de l'Aveyron et du Ségala du Tarn, les blés d'hiver atteindront le stade 11-1 (grains laiteux) au cours des premiers jours de juin.

A partir de ce stade, les interventions fongicides ne se justifient plus. Les dernières décisions en la matière doivent donc être impérativement prises dès réception du présent bulletin.

• MALADIES

Seuils d'intervention aux stades actuels :

- 30 % des feuilles n° 2 attaquées par la Rouille brune seule,

ou

- 50 % des feuilles n° 2 attaquées par la Septoriose, l'Oïdium, ou un complexe Septoriose, Oïdium, Rouille brune,

ou

- 10 % des épis attaqués par l'oïdium.

La décision de chacun passe par une visite des parcelles

Situation et préconisations générales :

- Variété GALA

Le seuil d'intervention contre la Septoriose est fréquemment atteint en toutes régions.

- Variété TALENT

Il est nécessaire d'effectuer un traitement contre la Rouille brune dans près de 50 % des parcelles en toutes régions.

- Variété TOP

Un traitement contre la Rouille brune s'impose dans de nombreuses parcelles, en particulier en Lomagne et dans le Tarn-et-Garonne.

- Variété CASTAN

Cette variété est fréquemment attaquée par la Septoriose, la Rouille brune ou l'Oïdium, ou par un complexe des 3 maladies, notamment dans le Lauragais et dans le Tarn-et-Garonne. Une intervention fongicide se justifie souvent.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRÉNÉES Le Directeur-Gérant : J. TOUZEAU C.P.P.A.P. N° 532 AD



- Variétés TANGO et HARDI

L'application d'un fongicide destiné à combattre à la fois la Septoriose et la Rouille brune doit être envisagée dans plus de 20 % des parcelles du Gers et des Hautes-Pyrénées.

Dans les parcelles traitées depuis le 15 mai, il est inutile de renouveler la protection fongicide

* PUCERONS

Aucun traitement insecticide n'est à envisager actuellement.

ORGE D'AUTOMNE

Dans les parcelles parvenues au stade 11-1, toute intervention fongicide est dorénavant inutile.

Dans les parcelles encore en cours de floraison (département de l'Aveyron notamment), surveiller la Rhynchosporiose et la Rouille naine ; intervenir lorsque ces maladies sont présentes sur la feuille n° 3.

MAIS SEMENCES

* SESAMIE

En 1982, une recrudescence de l'activité de ce papillon a été constatée dans notre région, et de nombreuses parcelles ont été gravement atteintes.

En conséquence, nous jugeons prudent de conseiller un traitement insecticide des parcelles situées dans les zones attaquées l'année dernière, au stade 4-5 feuilles des maïs semences.

Utiliser la deltaméthrine (DECIS à 0,8 l/ha) ou le diflubenzuron (DIMILIN à 0,7 kg/ha) sous forme d'une pulvérisation sur la base de 400 litres par hectare.

*
* *
*